

LE MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES L'A ANNONCÉ JEUDI**Le projet de création de mufti de la République remis au goût du jour**

Ce qui relevait du domaine de l'intention il y a quelques années quand Bouteflika réfléchissait à donner de la consistance à son gigantesque projet de la Grande mosquée d'Algérie se concrétise et bientôt l'Algérie aura son «Azhar»...

Lyas Hallas-Alger (Le Soir) - Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Bouabdallah Ghlamallah l'a annoncé ce jeudi lors d'une séance de questions orales au Conseil de la nation, Chambre haute du Parlement. «Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a proposé officiellement la création d'une institution de la fatwa (décrets religieux) en Algérie», a-t-il déclaré. Il a ajouté que «ce projet n'attend que sa concrétisation». Il répondait à une question relative aux problématiques «fatwas parallèles», en l'absence d'une institution officielle à même de satisfaire les besoins des fidèles algériens en la matière.

Si M. Ghlamallah a assuré que les services attachés à son département

jouent bien leur rôle, que l'Algérie «est immunisée de par sa référence religieuse et nationale», il n'en demeure pas moins que la confusion est totale. «Nous souhaitons que les hommes de religion et de savoir contribuent à concilier les Algériens avec leurs institutions et préserver celles-ci des effets destructeurs de l'activité parallèle qui gangrène la société et détruit les fondements de l'Etat», a souligné le ministre.

L'Algérie qui aura bientôt son institution officielle de fatwa et son mufti pour promouvoir le rite malékite pratiqué par les Algériens depuis des siècles et dissiper ainsi la confusion qu'entretient la jurisprudence des imams fondamentalistes venue

d'Orient, dispose actuellement d'un «système de fatwa basé sur l'institution de la mosquée, soutenue par les directeurs des affaires religieuses et des wakfs dans chaque wilaya.»

M. Ghlamallah a comparé ce système que son ministère veut institutionnaliser aux réseaux de jurisprudence de l'Organisation de la coopération islamique et autres des Lieux Saints de l'Islam. Il s'agit de conseils de

wilayas composés d'imams, d'universitaires et d'érudits qui émettent régulièrement des fatwas dans les mosquées et sur le site Internet du ministère.

Des conseils dont les membres interviennent à travers les stations locales et nationales de la Radio algérienne et de la télévision publique. Certaines questions difficiles sont traitées au niveau central par les religieux du ministère dans le cadre de réunions

périodiques nationales élargies à des personnes issues des conseils locaux. Et de relativiser l'impact des fatwas parallèles : «Ceux qui prononcent des fatwas controversées sont des personnes indépendantes des institutions officielles de la fatwa et leurs acolytes appartiennent à des institutions parallèles et n'ont pas d'influence sur les Algériens.»

L. H.

LE QUOTA ALGÉRIEN DU HADJ 2013 REVU À LA BAISSSE**10 000 visas de moins que 2012 !**

Le Royaume saoudien où se trouvent les Lieux Saints de l'Islam a revu le quota algérien des visas pour le Hadj 2013 à la baisse. Déjà que le quota régulier —le royaume octroie 1 000 visas pour un million de musulmans par pays et l'Algérie devait en bénéficier de 37 900— est largement insuffisant de l'Etat est contraint que

faire un tirage au sort pour élire les heureux hadjis, la décision des autorités saoudiennes risquent cette année de laisser beaucoup plus d'Algériens désireux d'effectuer le rituel du 5^e pilier de l'Islam sur le carreau. Le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur les modalités d'établissement de listes des candidats au Hadj mais, le

ministre des Affaires religieuses et des Wakfs a précisé avant-hier au Conseil de la nation que les négociations avec les Saoudiens ont été clôturées sur un quota de 27 800 visas, soit 10 000 de moins que la saison dernière (36 000, Ndlr). Sans, toutefois, expliquer les raisons de cette décision.

L. H.

JET-SKI**Un enfant mortellement percuté dans une plage à l'ouest d'Alger**

Les jet-skis continuent de constituer un véritable danger sur nos plages. A peine la saison estivale entamée qu'un enfant de 12 ans a été fauché. L'accident s'est produit ce jeudi, sur la plage Dauphin dans la commune de Chéraga, à Alger, selon le commandant Achour, sous-directeur des statistiques et de l'information à la Protection civile, cité par l'APS. Malgré les «campagnes de sensibilisation initiées par la Protection civile depuis le 1^{er} mai dernier», les jet-skis persistent à violer les espaces autorisés à la baignade. Un phénomène qui touche particulièrement les grandes villes côtières. Pourtant la loi est claire. La zone de circulation de ces «engins» est limitée par la loi à 300 m de la rive et la vitesse autorisée ne doit pas dépasser 5 miles (près de 10 km/h). Les usagers des scooters de mer doivent également détenir le permis catégorie A. Des obligations que les amateurs de balades en mer, en jet-skis, ne respectent presque jamais. Les comportements irresponsables de certains usagers de ces «engins» sont souvent à l'origine d'accidents mortels. Ils s'investissent dans l'exhibition avec leurs puissantes machines, harcèlent ainsi les baigneurs et menacent les familles sur les plages. D'ailleurs, plusieurs noyades sont causées par ces engins, notamment des enfants. Des dépassements qui portent sérieusement atteinte à la vie des estivants et souvent les auteurs de ces accidents prennent la fuite. Selon le bilan de la Protection civile concernant la saison estivale 2012, les jet-skis ont fait deux morts dans les wilayas de Skikda et de Tizi-Ouzou et onze blessés à travers le territoire national.

Rym Nasri

MULTIPLICATION DES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS**Les experts appellent à renforcer les mécanismes de protection**

Dans le sillage de la Journée mondiale de l'enfance, les secteurs concernés et le mouvement associatif continuent de se concerter sur les cas de violence contre les enfants. M^{me} Souad Bendjaballah, ministre de la Solidarité nationale, a expliqué que les experts doivent participer à la prise en charge des phénomènes de violence à l'égard des enfants.

F-Zohra B. — Alger (Le Soir) — La ministre annoncera lors de son intervention, la réactivation du Conseil national de la famille, créé en 1997, ainsi que la création d'un centre de documentation et de recherche pour collecter les informations relatives aux violences à l'égard des enfants. M^{me} Souad Bendjaballah dira que des équipes ont été mobilisées pour la prise en charge psychologique des familles des victimes d'enlèvement. La journée d'étude sur la protection des enfants contre la violence a permis aux participants d'attirer, encore une fois, l'attention sur la situation des enfants victimes de violence en général et des agressions sexuelles en particulier. C'est ainsi que la représentante du ministère de la Justice a mis l'accent sur les violences sexuelles qui visent aussi bien les filles que les garçons. La spécialiste mettra ainsi en garde contre le fait

que les familles ont plus tendance à protéger les filles de peur des prédateurs sexuels que les garçons. Cela constitue une imprudence notera l'intervenante qui précisera que les agresseurs visent également les garçons qui, livrés à eux-mêmes dans la rue représentent des proies faciles. Pour sa part, M^{me} Doria Merabine notera que l'Algérie est dotée d'outils de protection des enfants qui sont cependant à développer. «Il existe plusieurs dispositifs qui doivent, cependant, être développés et renforcés. Il s'agit donc de travailler sérieusement dans une perspective de prévention et prévenir les situations à risque pour les enfants.

Ces derniers doivent disposer des moyens de se protéger eux-mêmes», explique la spécialiste notant, en outre, qu'un dialogue doit être initié avec les familles notamment et le mouvement associatif. «Il faut rendre visibles les domaines où il faut agir, la protection, c'est être aussi au plus près des enfants et les écouter», dira M^{me} Merabine, précisant que la protection de l'enfance contre les violences est l'affaire de tous. Pour M^{me} Remki, représentante du ministère de l'Éducation, la violence sévit en milieu scolaire et aux abords des établissements. La violence est exercée aussi bien entre les élèves, à l'égard des enseignants que contre les élèves par les enseignants. Elle notera, cependant, l'insécurité qui règne aux

abords immédiats de certains établissements. «Quand la violence est plus ou moins bien gérée et contrôlée à l'intérieur, elle se déplace à l'extérieur, aux abords immédiats de l'établissement scolaire, où les jeunes écoliers et collégiens subissent la loi des plus âgés qu'eux, d'élèves ou de personnes étrangères à l'établissement, et sont soumis à des pratiques quasi mafieuses de harcèlement des filles, de racket, de proposition/vente de stupéfiants, d'agressions physiques qui parfois touchent même les enseignants», explique la responsable.

Des cas graves, relevant carrément du domaine du pénal, sont parfois enregistrés selon l'intervenante et allant des coups et blessures volontaires jusqu'aux abus sexuels voire même au meurtre. Elle rappellera de ce fait le projet de consolidation de la stratégie nationale de lutte contre la violence et les fléaux en milieu scolaire. Pour le secteur de l'éducation, il s'agit donc de renforcer le programme d'action visant la sensibilisation des élèves, des parents et des éducateurs.

Et de tirer profit des expériences d'autres pays dans le traitement de ces fléaux. Il s'agira aussi de développer un mécanisme opérationnel avec les partenaires concernés et de renforcer la formation et la sensibilisation de la communauté éducative.

F-Z. B.

FORUM DES FEMMES CHEFFES D'ENTREPRISE DE ANNABA**Renforcer l'implication féminine dans l'économie nationale**

«Contribution de la femme cheffe d'entreprise à la relance des activités productives», tel est le thème choisi pour la troisième édition du Forum des femmes cheffes d'entreprise qu'accueille Annaba à l'initiative de SEVE depuis 2011.

Interventions, communications, tables rondes et francs débats ont marqué cette manifestation économique au féminin, promue à un niveau national depuis la 2^e édition tenue en 2012. Des progrès dans l'engagement des Algériennes et leur implication dans le développement économique du pays sont constatés en ces trois années. «Ils sont le fait incontestable d'une certaine évolution dans la société algérienne, quoi qu'on puisse dire», estime-t-on. Y prennent part 200 femmes cheffes d'entreprise, venues de la majorité des wilayas du pays et même quelques unes représentant la diaspora algérienne notamment dans l'Hexagone et au Canada, pour qui le forum de Annaba est une réelle opportunité pour le développement du partenariat et la recherche de nouveaux marchés.

Des représentants du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, des experts et universitaires algériens et étrangers spécialistes en économie participent à cette journée. Il y a également des représentants d'institutions internationales à l'image de la présidente mondiale honoraire des femmes chefs d'entreprise avec mandat auprès des institutions mondiales, la Tunisienne Leila Khayat, et d'associations de la société civile.

L'Agence nationale de développement des investissements (ANDI), sous les auspices de laquelle se tient ce forum, est représentée par son directeur général, Mansouri Abdelkrim. A travers son dynamique directeur du guichet unique de Annaba, Salim Branki, cette agence a su apporter à ce forum son assistance active afin d'encourager les femmes dans le monde des affaires. Entreprendre au féminin a donc été le leitmotiv de toutes les interventions qui ont caractérisé ce forum des femmes cheffes d'entreprise, tenu cette fin de semaine à l'hôtel Golden Tulip Sabri de Annaba. Ainsi on a pu suivre des interventions sur, entre autres, l'«expérience d'une entrepreneur d'ici vers l'ailleurs», de M^{me} Nouria Remaoun, directrice du

Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle, «le management au féminin», du professeur Abdelhak Lamiri, directeur général de l'Institut international de management. Il y a aussi la communication du directeur général de l'ANDI sur «l'implication de la femme algérienne dans la relance des activités productives». Les sujets abordés par les tables rondes ont porté sur «l'apport de la femme cheffe d'entreprise à l'économie algérienne», «entreprendre à l'étranger et en Algérie, quelles différences ?» et «témoignages : success story».

Plusieurs femmes cheffes d'entreprise actives dans le domaine pharmaceutique à Annaba notamment ont été honorées pour leur dynamisme et leur apport pour le développement économique national. Aux dires de nombreuses participantes à cette troisième édition du forum de Annaba, M^{me} Yasmina Taya, ex-présidente de SEVE et actuelle présidente d'honneur, s'est impliquée totalement dans la réussite de cette manifestation économique. «De 2006 au premier trimestre 2013, l'ANDI a enregistré quelque 2 600 projets portés par les femmes. Ils concernent l'électronique, l'informatique, le commerce, voire des secteurs qui étaient jusque-là l'apana-

ge des hommes, tels les travaux publics. Des programmes de facilitation leur sont destinés par l'agence. Notre institution qui dispose de guichets uniques à travers les 48 wilayas du pays traite le dossier localement en synergie avec les autorités locales», souligne le directeur général de l'ANDI. Il révélera, à la même occasion, une augmentation significative de l'investissement étranger en Algérie. «Pour le premier trimestre 2013, nous avons enregistré trois fois plus d'investissements étrangers comparativement à la même période de 2012», dira-t-il.

Lors de son intervention, la Tunisienne Leila Khayat, également vice-présidente du Forum des femmes cheffes d'entreprise maghrébines, abordant la situation politique dans son pays, a estimé que «l'expérience douloureuse algérienne devrait servir d'exemple aux Tunisiens pour dresser un rempart contre l'intégrisme rampant et violent». «Celui-ci, précise-t-elle, guette aujourd'hui la stabilité de notre pays, sa cohésion sociale, les valeurs de tolérance et de modernité enracinées par le défunt président H. Bourguiba dans chaque Tunisien et Tunisienne.

A. Bouacha